

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARNE

DE LA COMMUNE DE PROUILLY

NOMBRES DE MEMBRES

Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	11

Date de la convocation

04 avril 2025

Date de la séance

10 avril 2025

N°2025_04_03

Acquisition de parcelles de terre
et de bois

Séance du 10 avril 2025

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISÉ.

Présents : Catherine MALAISÉ, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Audrey POTAUFUEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Claude LÉVÊQUE représenté par Jocelyne LARUE, Brigitte GODART représentée par Chantal WAGNER, Frédéric LEFEVRE représenté par Audrey POTAUFUEUX

Absents excusés : Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN

Absents : Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par Monsieur Hervé DESROUSSEAUX, par courriel du 7 janvier 2025, de vendre un ensemble de quatre parcelles cadastrées riveraines du domaine communal,

dont une parcelle de terre ZC 65 et trois parcelles de bois, ZK 63, ZK 64 et ZK 65,

CONSIDÉRANT que ces parcelles sont riveraines de terrains appartenant à la commune et présentent un intérêt pour la gestion et la cohérence foncière du domaine communal,

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de ces parcelles par la commune au prix de 3 605,00 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour, 2 voix contre,

DÉCIDE d'acquérir auprès du propriétaire, Monsieur Hervé DESROUSSEAUX, les quatre parcelles concernées d'une superficie totale de 47a49ca, réparties comme suit :

- Parcelle cadastrale n° ZC 65, d'une contenance de 14a50ca, située au lieu-dit « La Terre aux Pierres »,
- Parcelle cadastrale n° ZK 63, d'une contenance de 18a36ca, située au lieu-dit « Cochot »,
- Parcelle cadastrale n° ZK 64, d'une contenance de 8a70ca, située au lieu-dit « Cochot »,
- Parcelle cadastrale n° ZK 65, d'une contenance de 5a93ca, située au lieu-dit « Cochot ».

pour un montant total de 3 605,00 €, réparti comme suit :

- 1 305,00 € pour la parcelle de terre ZC 65 ;
- 2 300,00 € pour les parcelles boisées ZK 63, ZK 64 et ZK 65.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, les frais d'acte étant à la charge de la commune.

DIT que la dépense afférente à cet achat sera imputée au budget communal sur l'exercice en cours.

Le Maire,
Catherine MALAISÉ



Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de réception de l'AR: 15/04/2025

051-215104159-2025_04_03-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025

051-215104159-2025_04_03-DE
A G E D I